

Énoncé de politique environnementale

Métaux Russel inc. (« Russel ») reconnaît que la saine gestion environnementale est une priorité d'entreprise. Elle est engagée à appliquer des programmes et des pratiques qui permettent à Russel de mener ses activités de manière à réduire au minimum son impact environnemental. À cette fin, Russel adhère aux principes suivants.

Risques en matière d'environnement

- Russel s'assurera que les risques en matière d'environnement associés à ses activités et à son exploitation sont définis, priorisés et gérés de manière adéquate.

Conformité

- Russel s'assurera que ses activités et son exploitation sont conformes aux lois environnementales en vigueur dans les régions où elle exécute ses opérations et tiendra dûment compte des normes et des directives environnementales qui touchent ses activités.

Gestion environnementale

- Russel utilisera de façon responsable les ressources naturelles et énergétiques en vue de réduire au minimum son impact sur l'environnement.
- Russel s'engage à respecter les principes de prévention, de contrôle et de réduction de la pollution et à améliorer de façon continue son rendement à ces égards.
- Russel établira et intégrera des politiques et procédures saines de gestion environnementale et favorisera l'adoption de pratiques exemplaires dans tous les secteurs de ses activités.

Engagement et transparence

- Russel fournira de la formation et de l'orientation à ses employés dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques, procédures et initiatives environnementales.
- Russel travaillera avec ses parties prenantes aux enjeux environnementaux et tiendra compte de leurs idées et suggestions.
- Russel rendra compte de façon transparente de sa performance environnementale par différents moyens, notamment sur son site Web et, chaque année, dans son Rapport sur la durabilité.